



VILLE DE
MONTARGIS

Construit son avenir

Sécurité Urbaine

**CONSEIL MUNICIPAL
en date du 13 MAI 2024**

N°15

OBJET : DEMANDE RECTIFICATIVE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FIPDR, POUR L'ANNÉE 2024, CONCERNANT LE PROJET DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION

NOTE DE SYNTHÈSE :

La Commune de Montargis est engagée dans une politique de sécurisation de l'espace public, par la voie notamment de la vidéoprotection.

Dans le cadre du renouvellement des dispositifs existants, datant de plus de 07 années, et d'implantation de dispositifs complémentaires, il vous est proposé, au travers de cette délibération, de valider une demande de subvention au titre FIPDR.

PROJET DE DELIBERATION :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants ; L.2213-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de maintien du bon ordre, de la sécurité, de la salubrité, de la sûreté dans sa commune et en matière de circulation et stationnement ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.223-1 à L.223-9 ; L.251-1 à L.255-1 ; L.613-13 et R251-1 à R253-4 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2022 autorisant la commune de Montargis à exploiter un système de vidéoprotection ;

Vu la note de Madame la Préfète du Loiret datée du 12 février 2014, proposant le financement de la vidéoprotection au titre de la loi n°2007-297, modifiée, du 05 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, notamment son article 5,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** pour la commune de Montargis auprès de la Préfecture du Loiret une subvention de 14 263,33 € au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation pour le renouvellement et l'extension de ses systèmes de vidéoprotection ;
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
	Montant H.T.		Montant HT	Taux
Améliorations pour 3 dispositifs : Lycée Jeannette Verdier, Rue Gambetta et place des Récollets	8 622,28 €	FIPDR	1 724,46 €	20 %
Extensions pour 4 dispositifs comprenant 8 caméras : Rue libération, Rue des Déportés et Internés à la Résistance, Rue de la Poterne, Rue du Château (parkings du cimetière)	62 694,36 €	FIPDR	12 538,87 €	20 %
		AUTOFINANCEMENT	57 053,31 €	80 %
Total	71 316,64 €		71 316,64 €	100 %

- **AUTORISE** M. le Maire à procéder à toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.